

Donnez un sens à votre  
taxe d'apprentissage

# Soutenez Clairvivre



Investissez dans  
l'accompagnement des  
travailleurs handicapés

Seule taxe dont vous  
pouvez choisir  
l'affectation

### Comment nous aider ?

Désigner Clairvivre comme bénéficiaire  
du solde via les numéros UAI.

Courant novembre, vous recevrez  
un reçu libérateur,  
preuve fiscale de votre versement.



Établissement Public  
Départemental de Clairvivre  
24160 - SALAGNAC



**Notre référente Taxe Apprentissage**  
Angélique FAURE  
comptabilite@clairvivre.fr  
05 53 62 23 14

Chaque année, Clairvivre accueille 600  
personnes reconnues travailleur  
handicapé.

Tous les secteurs économiques sont  
représentés au sein de nos deux  
plateformes :

**Formation & Orientation ;  
Parcours, Autonomie & Inclusion.**

Votre contribution nous permettra de  
maintenir et d'améliorer nos  
équipements pédagogiques et nos  
plateaux techniques utiles à la formation  
et au travail de personnes reconnues  
travailleur handicapé.

Nous verser 13% de votre  
taxe d'apprentissage,  
c'est s'impliquer dans  
l'insertion des personnes  
handicapées.



## Avril

Déclaration Sociale  
Nominative (DSN) annuelle  
2022

**Net-entreprises.fr**



## Mai

Prélèvement 13%  
**URSSAF**



## 25 mai

Accès plateforme  
**SOLTéA (via Net-entreprises.fr)**



## 7 septembre

Clôture accès SOLTéa